



## Municipalité de Lantier

---

# AVIS PUBLIC

---

### **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉSUMÉ RÈGLEMENT 267-2026**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, Benoit Charbonneau, ce qui suit :

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 154-2014. AFIN D'ASSURER SA CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 430-2026 DE LA MRC DES LAURENTIDES (RÈGLEMENT DE CONCORDANCE)**

A été adopté par le conseil municipal et est entré en vigueur à la date mentionnée ci-après en regard du règlement suivant :

Date d'adoption : 8 juin 2026  
Date d'entrée en vigueur : 18 juin 2026  
DONNÉ à Lantier ce 26<sup>e</sup> jour de juin de l'an deux mille vingt-six

---

Benoit Charbonneau,  
Directeur général et greffier-trésorier